



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Kevin LACROIX, domicilié Rue Victor Close 50 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Route de Foyr, 117-119 à 4845 Jalhay et cadastré division 1, section A n°129X, 131L, 1186A.

Le projet est de type : la transformation et l'extension de bâtiments - la création de trois logements supplémentaires - la régularisation de transformations effectuées sur les bâtiments existants (modification de parements, escalier extérieur, baie de fenêtre) - introduction de plans modificatifs en vertu de l'art. D.IV.42. § 1er.), et présente les caractéristiques suivantes :

Démolition de deux volumes étable et abri – terrassement en vue de réaliser les fondations, le réseau d'égouttage et les abords – construction en maçonnerie traditionnelle (moellons et crépi blanc) – aménagement des abords (pelouse, terrasse et parking) - régularisation de transformations sur les bâtiments existants.

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2. §1er, 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres-les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le **jeudi 06/03/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/02/2025 au 10/03/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400086 (bis)/5243/2024**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 05/02/2025

La Directrice générale,

B. ROYEN

Par le Collège,



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG